

# COMMENT ALLER VERS UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DES COUTS

Robert Maisonneuve, *Directeur administratif et financier*

---

LES JOURNEES DE L'ORGANIQUE  
Jeudi 25 mars 2010

**SYTRAD**

Zone Industrielle La Motte - 7, rue Louis Armand  
26800 Portes-lès-Valence - E-mail : [contact@sytrad.fr](mailto:contact@sytrad.fr)  
Tél. 04 75 57 80 00 - Fax 04 75 57 75 14

# Présentation du SYTRAD

---

- ▶ Territoire et compétence
- ▶ Politique de gestion des déchets
- ▶ Equipements et projets

# ► Territoire et compétence

Le SYTRAD est le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme.

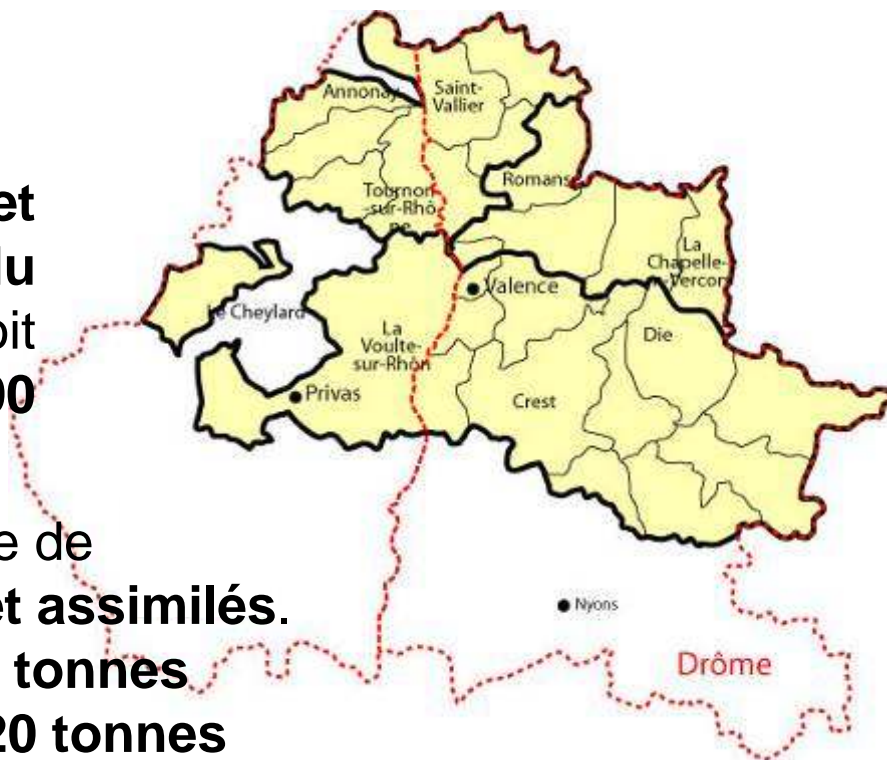
Créé en 1992, il fédère aujourd'hui :

**23 Communautés de Communes et Syndicats de collecte du Nord et du Centre Drôme Ardèche, soit 358 communes et environ 512 000 habitants.**

Le SYTRAD est compétent en matière de **traitement des déchets ménagers et assimilés.**

En 2009, le SYTRAD a traité **128 972 tonnes** d'ordures ménagères et recyclé **25 120 tonnes** d'emballages issus des collectes sélectives.

Chaque habitant de son territoire produit ~ **281 kilos/an** d'ordures ménagères et recycle ~ **69 kilos/an** d'emballages, soit une performance de tri de ~ **19,8 %**, en 2009.



# ► La politique de gestion des déchets

---

Après abandon d'un projet d'usine d'incinération destinée à traiter l'ensemble des déchets ménagers du territoire du Sytrad, dès 2001, a été définie une politique de gestion des déchets qui fixe les objectifs suivants :

- ✓ Réduire au maximum la production des déchets ;
- ✓ Augmenter le tri pour atteindre 25 % du gisement d'ordures ménagères
- ✓ Valoriser au maximum les déchets ménagers produits, en particulier la fraction biologique ;
- ✓ Minimiser autant que possible l'impact environnemental du traitement des déchets tout en restant à un coût acceptable.

# La politique de gestion des déchets (suite)

---

Les membres du Sytrad considérant la difficulté de mettre en œuvre la collecte séparative des déchets organiques et prenant en compte les spécificités du territoire ont opté pour :

- ✓ La création de 3 centres de valorisation des déchets ménagers résiduels (Traitement Mécano Biologique) ;
- ✓ La rénovation et l'agrandissement du centre de tri des collectes sélectives ;
- ✓ L'extension du centre d'enfouissement technique.

## ► Equipements et projets

---



## Equipements et projets (suite)



> Extension et mécanisation du **centre de tri des collectes sélectives**. Implanté à Portes-lès-Valence, ce centre qui accueille d'ores et déjà de l'ordre de 24 000 T/an de papiers-cartons et de briques-métaux-plastiques, va pouvoir traiter, après extension, **40 000 T/an**. Ses travaux devraient s'achever en **avril 2010**.

# Equipements et projets (suite)

> Réalisation de trois centres de tri mécano-biologique d'une capacité totale de **150 000 T/an d'ordures ménagères**.

- Le centre de **Saint Barthélemy de Vals**, de **40 000 T/an**, qui est depuis le 23 novembre 2009 en phase de **Mise en Service Industrielle**.

- Le site de **Beauregard Baret**, de **30 000 T/an**, sur lequel les **premiers essais en charge** sont en cours depuis le 7 décembre 2009.

- Le centre d'**Etoile-sur-Rhône**, de **80 000 T/an**, dont les **travaux sont en cours** et devraient s'achever en avril 2010.



# Les impacts financiers

---

- ▶ Les contraintes induites par les choix de traitement
- ▶ La prise en compte des coûts
- ▶ Conclusion

## ► Les contraintes induites pas les choix de traitement

- > Acceptation du projet par les populations ;
- > La prise en compte des aspects environnementaux et réglementaires (réduction de l'impact environnemental) ;
- > La vigilance sur les critères sociaux – Conditions de travail du personnel ;
- > La concertation avec les acteurs concernés, pour étudier la mise en place de nouvelles filières de valorisation (compost issu de déchets ménagers).

### Les objectifs à atteindre:

- > Trouver l'équilibre entre toutes ces contraintes ;
- > Maintenir un service public de qualité tout en conservant la maîtrise des coûts.

## ► La prise en compte des coûts

---

### ☑ Quelques repères :

> Les investissements :

L'extension du CET de Saint Sorlin en Valloire	2,00 M €
La rénovation et l'agrandissement du centre de tri	10,50 M €
La création de 3 centres de valorisation des déchets ménagers résiduels	60,50 M €
<b>Soit un programme de</b>	<b>73,00 M €</b>

# La prise en compte des coûts (suite)

> L'Evolution des coûts de traitement :

Prévisions	<u>Avant</u> la mise en service des équipements	<u>A</u> la mise en service des équipements
Tri des collectes sélectives		
Part fixe	1,04 € HT/ <u>hab.</u>	2,40 € HT/ <u>hab.</u>
Part variable	17,95 € HT/T OMr	17,80 € HT/T OMr
Traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)		
Coût du traitement	80,00 € HT/T OMr	110,00 € HT/T OMr
<i>dont</i>	<i>79,79 € HT/T d'enfouissement</i>	<i>55,80 € HT/T de coût d'exploitation</i>

## ► La prise en compte des coûts (suite)

---

### ☑ Un constat

#### L'évolution à la hausse des coûts de traitement.

Les actions à initier :

- > Mettre en œuvre une communication auprès des Elus, pour expliquer la pertinence des projets et répondre à leurs interrogations sur l'évolution des coûts.
  
- > Mettre en place des outils financiers adaptés :
  - Outils de prospective ;
  - Nouvelle grille tarifaire adaptée aux équipements et à la politique du Sytrad ;
  - Surveiller l'évolution des coûts – piloter et anticiper.

## ► La prise en compte des coûts (suite)

---

### ☑ Les difficultés

#### L'absence de maîtrise de l'ensemble de la chaîne des coûts.

En effet, le Sytrad est un syndicat de traitement, les compétences collectes et déchetteries restent du ressort de ses adhérents.

> Il est donc difficile d'avoir une vision globale de l'incidence de l'évolution du coût de traitement sur l'utilisateur ;

> En outre, le Sytrad subit les choix de ses adhérents en terme de collectes et de gestion financière (le mode de financement est différent suivant les collectivités) ;

> Il est également difficile pour le Sytrad, sinon impossible de communiquer sur les coûts directement auprès des usagers.

> Une constante : Rappeler aux Elus que les choix du Sytrad sont **leurs** et sont issus d'une décision collective pour trouver une solution à la problématique « Gestion des déchets » sur leur territoire.

## ► Conclusion

---

- > Les coûts, même s'ils ne sont pas déterminant dans le choix d'une filière de traitement, deviennent très vite un facteur essentiel d'acceptation du projet et un enjeu fort pour les Elus.
- > La difficulté en tant que syndicat de traitement est d'avoir une vision globale des coûts.
- > L'utilisateur a souvent l'impression qu'on lui demande de plus en plus d'efforts, au nom de l'environnement, pour un coût de plus en plus élevé.